

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, mardi 3 septembre 2019 à 19H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 vacant

Est absent :

Siège no 2 Madame Karine Champagne (participe en webconférence)

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
5. FINANCES
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Adjudication de la soumission de l'émission des billets
 - 5.3 Résolution de concordance et de courte échéance
 - 5.4 Recommandation de paiement # 4 – Travaux rang 6 Sud
 - 5.5 Paiement de la facture du souffleur à neige
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 - 6.1 Offre de service la firme EMS pour support technique pour le réservoir d'eau potable
 - 6.2 Entrée d'eau pour le 477 rue Principale – modification de coût (1 500 \$ de plus au contrat)
 - 6.3 Acceptation provisoire des travaux de réfection Rang 6 Sud
 - 6.4 Vente du vieux souffleur à neige
 - 6.5 Mandat à la firme Blanchette Vachon pour l'intérimaire financier
 - 6.6 Achat d'une thermopompe pour la Salle d'entraînement
 - 6.7 Proposition de WSP Groupe – Étude de caractérisation du Rang 9

7. PERSONNEL

7.1 Embauche d'une employée contractuelle pour la période hivernale

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Coût abonnement annuel à la salle d'entraînement

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

12. Période de questions

13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-09-270 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2019-09-271 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 juillet 2019 et de la séance d'ajournement du 20 août 2019.

4. LÉGISLATION

5. FINANCES

5.1. COMPTE POUR APPROBATION

2019-09-272 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires d'août 2019 au montant total de 174 791,01 \$ soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés : 45 211,92 \$
Factures payées : 93 695,73 \$
Factures à payées : 35 883,36 \$

5.2. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION DE L'ÉMISSION DES BILLETS

2019-09-273 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 septembre 2019, au montant de 1 044 300 \$;

Date d'ouverture :	3 septembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 septembre 2019
Montant :	1 044 300 \$		

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

57 200 \$	2,43900 %	2020
58 700 \$	2,43900 %	2021
60 500 \$	2,43900 %	2022
62 000 \$	2,43900 %	2023
805 900 \$	2,43900 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,43900 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

57 200 \$	2,00000 %	2020
58 700 \$	2,05000 %	2021
60 500 \$	2,10000 %	2022
62 000 \$	2,15000 %	2023
805 900 \$	2,20000 %	2024

Prix : 98,59300 Coût réel : 2,52523 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

57 200 \$	2,54000 %	2020
58 700 \$	2,54000 %	2021
60 500 \$	2,54000 %	2022
62 000 \$	2,54000 %	2023
805 900 \$	2,54000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,54000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 10 septembre 2019 au montant de 1 044 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 137-2014 et 138-2014. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour

chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci ;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

5.3. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

2019-09-274

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 044 300 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
137-2014	635 300 \$
138-2014	409 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 137-2014 et 138-2014, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley avait le 9 septembre 2019, un emprunt au montant de 1 044 300 \$, sur un emprunt original de 1 624 700 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 137-2014 et 138-2014;

Considérant que, en date du 9 septembre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Considérant que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 10 septembre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 137-2014 et 138-2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	57 200 \$
2021.	58 700 \$
2022.	60 500 \$
2023.	62 000 \$
2024.	63 700 \$ À payer en 2024
2024.	742 200 \$ À renouveler

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 137-2014 et 138-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 10 septembre 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 137-2014 et 138-2014 soit prolongé d'un (1) jour.

5.4. RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 4 – TRAVAUX RANG 6 SUD

2019-09-275

Considérant que l'ingénieur de la MRC a déposé une recommandation de paiement pour les travaux de réfection exécutés par la firme Excavation Bolduc dans le rang 6 Sud ;

Considérant que le l'ingénieur a fait une recommandation pour libérer une part de 2,5 % de la retenu de 5 % ;

Considérant que le montant total pour ces recommandations est de 202 140,54 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un paiement de 202 140, 54 \$ plus taxe à la firme Excavation Bolduc pour les travaux de réfection accomplis dans le rang 6 Sud.

5.5. PAIEMENT DE LA FACTURE DU SOUFFLEUR À NEIGE

2019-09-276

Considérant que le souffleur à neige commandé à la firme J.A Larue Inc. a été délivré à la Municipalité ;

Considérant que le responsable des travaux publics a fait l'inspection du souffleur à neige et recommande au conseil d'autoriser le paiement de celui-ci ;

Considérant que le montant final est de 134 948 \$ plus taxes et qu'une demande de règlement d'emprunt a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour en défrayer le coût ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 134 948 \$ plus taxes à la firme J.A. Larue inc. pour l'achat d'un souffleur à neige.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. OFFRE DE SERVICE LA FIRME EMS POUR SUPPORT TECHNIQUE POUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Sujet reporté

6.2. ENTRÉE D'EAU POUR LE 477 RUE PRINCIPALE – MODIFICATION DE COÛT

2019-09-277

Considérant que le terrain du 477 rue Principale a présentement une entrée d'eau de ¾ de pouce ;

Considérant que le terrain est commercial et pourrait éventuellement profiter d'une entrée d'eau de plus gros calibre ;

Considérant que des travaux de raccordement sont présentement effectués sur le site ;

Considérant que le responsable des travaux publics veut profiter des travaux en cours et recommande l'installation une entrée d'eau de 2 pouces ;

Considérant que l'ajout d'une entrée d'eau coûterait environ 1 500 \$ de plus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'ajout d'une conduite d'eau de 2 pouces pour le 477 rue Principale, et ce, au coût de 1 500 \$.

6.3. ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION RANG 6 SUD

2019-09-278

Considérant que l'ensemble des travaux ont été réalisés dans le projet de réfection du rang 6 Sud ;

Considérant que l'ingénieur de la MRC informe la Municipalité que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis pour construction et selon les règles de l'art ;

Considérant que l'ingénieur de la MRC recommande à la Municipalité de procéder à l'acceptation provisoire des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la réception provisoire des travaux réalisés dans le rang 6 Sud par la firme Excavation Bolduc ;

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le certificat de réception provisoire des ouvrages.

6.4. VENTE DU VIEUX SOUFFLEUR À NEIGE

- 2019-09-279** **Considérant** que la Municipalité a mis en vente le vieux souffleur à neige ;
- Considérant** qu'une personne s'est montrée intéressée à acquérir le véhicule ;
- Considérant** la personne a offert un montant de 9 500 \$ plus taxes pour le véhicule ;
- En conséquence**, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
- Que** le conseil autorise la vente du souffleur à neige pour un montant de 9 500 \$ plus taxes.
- 6.5. MANDAT À LA FIRME BLANCHETTE VACHON POUR L'INTÉRIMAIRE FINANCIER**
- 2019-09-280** **Considérant** que la Municipalité pilote actuellement plusieurs projets et voudrait avoir une image de la situation financière ;
- Considérant** que la firme comptable Blanchette Vachon propose d'effectuer un intérimaire financier ;
- En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
- Que** le conseil mandate la firme Blanchette Vachon pour effectuer un intérimaire financier de la Municipalité
- Que le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents en lien avec le projet.
- 6.6. ACHAT D'UNE THERMOPOMPE POUR LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT**
- Sujet reporté
- 6.7. PROPOSITION DE WSP GROUPE – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU RANG 9**
- 2019-09-281** **Considérant** que des travaux de réfection de route doivent être faits dans le rang 9 afin d'améliorer l'état de la chaussée ;
- Considérant** qu'une étude de caractérisation de la chaussée doit être faite afin de pouvoir déposer une demande d'aide financière dans un programme du Ministère des Transports ;
- Considérant** que la firme WSP Groupe propose leurs services pour effectuer la réalisation de l'étude de caractérisation de la chaussée du Rang 9 ;
- En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;
- Que** le conseil mandate la firme WSP Groupe pour effectuer une étude de caractérisation incluant toutes les analyses requises pour soumettre un rapport au MTQ dans l'un de leurs programmes d'aide financière.

7. PERSONNEL

7.1. EMBAUCHE D'UN(E) EMPLOYÉ(E) CONTRACTUEL(LE) POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

2019-09-282

Considérant que la Municipalité désire compter sur un(e) employé(e) de plus pour les travaux publics durant la période hivernale ;

Considérant que des heures de travail devront être offertes à la personne embauchée et que le conseil statue sur une trentaine heures ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche d'une ressource humaine additionnelle à 30 heures semaine pour la période hivernale.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. COÛT ABONNEMENT ANNUEL À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT

Sujet reporté

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2019

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2019-09-283

Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 10 septembre 2019.

Il est 22h00.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.